

COMMUNE DE TANNAY



CONSEIL COMMUNAL

1295 Tannay, le 4 décembre 2023

CC/12/2021-2026

Procès-verbal n°12 de la séance du Conseil communal de Tannay du 4 décembre 2023 à 19h30

Ordre du jour

- 1. Appel**
- 2. Ordre du jour**
- 3. Approbation des procès-verbaux du 26 juin 2023 et du 25 septembre 2023**
- 4. Communications du Bureau**
- 5. Communications de la Municipalité**
- 6. Communications des délégués des différentes associations intercommunales**
- 7. Nomination Commission Ad-hoc pour l'étude du préavis n° XX relatif à l'étude d'un projet de fusion des huit communes de Terre Sainte et de son financement**
- 8. Préavis n° 29 de la Municipalité : règlement relatif à l'usage du domaine public**
- 9. Préavis n° 30 de la Municipalité : règlement du cimetière de Tannay**
- 10. Préavis n° 31 de la Municipalité relatif au budget 2024**
- 11. Préavis n° 32 de la Municipalité relatif à la participation communale au fonds régional pour une mobilité collective et innovante pour la période 2024-2034 à hauteur de CHD 154'800.-, soit CHF 15'480 par année pendant 10 ans.**
- 12. Préavis n° 33 de la Municipalité relatif au budget 2024 de l'EIPT**
- 13. Propositions individuelles et divers**

Message d'ouverture du Président

« Mesdames et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames et Messieurs du public, au nom du Bureau du Conseil communal de Tannay, je vous souhaite à tous la bienvenue. Il est maintenant l'heure de déclarer ouverte la séance du Conseil communal de Tannay. »

1. Appel

27 personnes sont présentes.

7 personnes se sont excusées : Messieurs Maxime ANSERMET et Hossein FADAEI, Mesdames Chantal DONOHUE, Lisa FRANCHI, Natascha HEINZELMANN, Maria del Rosario MARTINEZ CASTRO et Julia TADION.

1 personne est absente : Madame Tatiana VARLAMOVA mais est arrivée avant les 15mn, acceptée.

Le quorum est atteint, la séance du Conseil communal peut donc se tenir.

2. Ordre du jour

Aucune modification de l'ordre du jour n'est demandée.

3. Approbation des procès-verbaux du 26 juin 2023 et du 25 septembre 2023

Le procès-verbal du 26 juin 2023 est accepté à la majorité (24 personnes pour ; 3 abstentions)

Le procès-verbal du 25 septembre 2023 est accepté à l'unanimité.

4. Communications du Bureau

Le Président Guillaume BENARD informe qu'il a déposé, à titre personnel, un recours à l'encontre de l'initiative « Pro étude ».

Il rappelle que la sortie du Conseil communal et de la Municipalité aura lieu le samedi 9 décembre 2023.

Il annonce ensuite les dates à retenir pour 2024 :

- des séances du Conseil communal : lundi 18 mars, 17 juin, 23 septembre et 2 décembre 2024.
- des votations : dimanche 3 mars, 9 juin, 22 septembre et 24 novembre 2024.

5. Communications de la Municipalité

Madame la Syndique Denise RUDAZ informe que Madame Ségolène BROUET quittera ses fonctions au sein de la Municipalité au 15 décembre 2023 et présente Madame Laurence JEANNIN qui la remplacera.

Elle informe également qu'une terrasse supplémentaire pour la buvette du Port, située côté sud, sud-ouest, va se construire dans le cadre des travaux de renaturation du Torry.

Elle explique ensuite qu'un préavis sera présenté au mois de mars concernant les travaux relatifs au bâtiment Floréal ; ce bâtiment nécessite de nombreux travaux pour qu'il soit mis aux normes. Les travaux commenceront par la toiture et des panneaux solaires seront installés.

Monsieur le Municipal Claus HASSIG explique qu'une seconde enquête complémentaire doit avoir lieu dans le cadre du nouveau plan d'affectation communal (PACom) qui portera sur l'aménagement des rives et les murs anciens. Cette enquête aura lieu une fois que la Municipalité aura reçu le préavis cantonal y relatif.

6. Communications des délégués des différentes associations intercommunales

Monsieur Marc LUTHI pour le SITSE, informe que le 9 novembre 2023 les préavis suivants ont été acceptés : préavis n° 252 (approbation du budget 2024), préavis n° 253 (demande de crédit pour le remplacement des pompes de recirculation des bassins biologiques), préavis n° 254 (demande de crédit relatif au soutien financier d'un projet permettant l'augmentation de captation d'eau potable pour une communauté en Bolivie ainsi que pour garantir l'accès à l'eau potable suffisante en Madagascar), préavis n° 255 (demande de crédit relatif pour le prolongement et le remplacement de la conduite d'eau sur le chemin de la Fin) et préavis n° 256 (demande de crédit relatif à la mise à jour du plan directeur de distribution d'eau des SITSE).

Pour plus d'informations : www.sitse.ch

Monsieur Fabrizio NASSISI, pour la région de Nyon, informe que le 5 octobre 2023 les préavis suivants ont été acceptés : préavis relatif au crédit pour la deuxième étape de requalification de la Route Suisse (RC1) en traversée de Rolle, le préavis pour le réaménagement du chemin des Rojalets à Coppet, ainsi que le préavis pour la 3^e mise en œuvre du réseau ECO Terre Sainte.

Le préavis pour l'octroi d'un crédit en faveur du développement du registre régional des entreprises a, quant à lui, été refusé.

Pour plus d'informations : www.regiondenyon.ch.

Monsieur Marc POLYDOR demande pour quelle raison Tannay contribue au financement du chemin des Rojalets.

Monsieur Fabrizio NASSISI répond que c'est parce que Tannay fait partie de la région de Nyon.

Monsieur Marc HUSMANN, pour l'ORPC, informe que le 27 septembre 2023 les préavis suivants ont été acceptés : le préavis relatif au budget 2024 et le préavis relatif à une demande de crédit de CHF 900'000.- pour la mise en conformité du bâtiment de Prangins.

Madame Marie-Danièle GUEX, pour l'APEJ, informe que le 21 novembre 2023 les préavis suivants ont été acceptés : préavis relatif au budget 2024 et le préavis relatif à la prise en charge des frais liés à l'école de Mies et de l'extension de l'UAPE.

Monsieur Jonathan MONNEY, pour la Commission du développement durable, a expliqué que la nouvelle association TannEco a été présentée officiellement lors de la soirée citoyenne du 9 novembre dernier. Il remercie Mesdames Caitlin MONNEY et Silvie HOLOWATY FRITSCH pour leur investissement lors de cette soirée.

Il présente ensuite les buts de l'association TannEco : soutenir le vivre ensemble en créant du lien entre les habitants afin de promouvoir la solidarité, promouvoir des valeurs et des pratiques respectueuses de la nature et du climat, élaborer des projets concrets pour s'ouvrir à d'autres façons de consommer et de se déplacer en préservant la biodiversité et les réserves naturelles.

Pour plus d'informations : www.tanneco.ch.

Monsieur Karl VALFELLS, **pour la Commission culturelle**, annonce que Madame Chantal DONOHUE a donné sa démission et invite les personnes qui seraient intéressées à faire partie de la Commission à s'annoncer auprès de lui.

Il remercie les personnes qui sont venues lors des soirées « Cinéma » des 14, 15 et 16 octobre dernier.

Il annonce qu'un projet de réalisation sur le paysage commun est en cours d'élaboration, avec la collaboration avec l'école de Tannay. Plus d'informations seront données ultérieurement.

7. Nomination Commission ad-hoc pour l'étude du préavis n° XX relatif à l'étude d'un projet de fusion des huit communes de Terre Sainte et de son financement

Sont nommés : Madame Caitlin MONNEY, ainsi que Messieurs Marc LUTHI, Jean-Marc KELLER, Arnaud WEIL et David GSCHWEND.

8. Préavis n° 29 de la Municipalité : règlement relatif à l'usage du domaine public

Madame la Municipale Marie-Noëlle FAVARGER SCHMIDT présente le préavis n° 29.

Le bulletin secret n'est pas demandé.

Monsieur David GSCHWEND lit le rapport de la Commission ; au nom de la Commission, il recommande d'approuver ce préavis.

Madame Jane FERGUSON demande si les frais de dédommagements sont couverts.

Madame la Municipale Marie-Noëlle FAVARGER SCHMIDT répond que les entreprises qui interviennent lors des travaux ont l'obligation de remettre en les lieux en état et que cela permet ainsi de facturer des émoluments pour l'usage du domaine public.

Le bulletin secret n'est pas demandé.

Le préavis n° 29 est accepté à la majorité (27 voix pour ; 1 abstention).

9. Préavis n° 30 de la Municipalité : règlement du cimetière de Tannay

Madame la Municipale Marie-Noëlle FAVARGER SCHMIDT présente le préavis n° 30.

Monsieur David GSCHWEND lit le rapport de la Commission ; au nom de la Commission, il recommande d'approuver ce préavis.

Madame Jill MONNEY demande si le nombre de places va être augmenté pour les personnes incinérées et si le jardin des souvenirs restera tel qu'il existe aujourd'hui.

Madame la Municipale Marie-Noëlle FAVARGER SCHMIDT répond que l'augmentation des demandes de personnes qui veulent inhumer des urnes (mise en terre des urnes des personnes incinérées) a pour conséquence qu'il faut réguler ses demandes de concessions.

Elle répond que le jardin des souvenirs restera tel quel.

Madame Kirstin REYNISDOTTIR demande ce qu'il en est des plaques anonymes.

Madame la Municipale Marie-Noëlle FAVARGER SCHMIDT répond qu'il y a le choix de mettre une plaque et dans ce cas, ce n'est pas anonyme, ou le choix de ne pas mettre de plaques, et dans ce cas c'est anonyme.

Le bulletin secret n'est pas demandé.

Le préavis n° 30 est accepté à l'unanimité.

10. Préavis n° 31 de la Municipalité relatif au budget 2024

Monsieur le Municipal Claus HASSIG présente le préavis n° 31.

Monsieur Arnaud WEIL lit le rapport de la Commission des finances ; au nom de la Commission, il recommande d'approuver ce préavis.

Monsieur Marc POLYDOR demande pour quelles raisons les loyers des immeubles loués par la commune n'ont pas été augmentés.

Madame la Syndique Denise RUDAZ répond que des augmentations de loyer raisonnables étaient possibles lorsqu'il y avait un taux négatif, pour autant que les propriétaires aient diminué les loyers à ce moment-là ; or, la commune n'a pas diminué les loyers des appartements et il n'est par conséquent pas possible de les augmenter aujourd'hui.

S'agissant des appartements du château, elle précise qu'il s'agit de beaux appartements mais qui sont mal isolés. Ce qui signifie que les frais de chauffage pour les locataires sont beaucoup plus élevés que dans un immeuble plus récent avec une isolation aux normes actuelles.

Elle ajoute que le château est un bâtiment protégé (patrimoine) et que par conséquent les rendements ne sont pas aussi optimaux qu'ils pourraient l'être.

Concernant l'immeuble Floréal, elle explique que la commune a l'obligation légale de faire des loyers abordables en raison du fait qu'elle a fait valoir son droit de préemption lors de l'achat de la parcelle. Par conséquent, le rendement est forcément insuffisant, eu égard notamment aux frais relatifs à la rénovation pour le remettre aux normes. Elle précise que ce point a été indiqué dans le cadre du préavis en faveur de l'achat de la parcelle.

Elle ajoute que l'obligation de faire des loyers abordables portera sur le bâtiment Floréal, mais pas sur le nouveau bâtiment qui sera construit dans l'ancienne déchetterie.

Elle ajoute que la construction d'un bâtiment à la place de l'ancienne déchetterie est toujours prévue mais qu'elle aura lieu une fois que les investissements qui doivent être faits actuellement seront réalisés.

Monsieur Marc RAMSEYER demande si le montant de CHF 110'000.- couvre les prestations fournies par l'entreprise SDS et si oui, s'il serait possible de trouver une entreprise moins chère.

Madame la Municipale Marie-Noëlle FAVARGER SCHMIDT répond que si une nouvelle entreprise devait être sollicitée, la question de l'intercommunalité avec la SDS serait remise en question.

Monsieur Marc RAMSEYER demande ensuite si le mandat conclu avec SDS a une durée indéterminée ou s'il se renouvelle.

Madame la Municipale Marie-Noëlle FAVARGER SCHMIDT répond que ce mandat peut être clôturé aux échéances prévues par le contrat.

Monsieur Marc HUSMANN demande des précisions quant à l'augmentation des combustibles (400%) depuis le remplacement de la chaudière du château.

Madame la Syndique Denise RUDAZ répond que ce montant a été vu à la hausse car le coût des pellets est incertain pour le moment et que la consommation exacte de la chaudière est également inconnue à ce jour.

Madame Jill MONNEY demande s'il serait possible de créer des logements sociaux dans le bâtiment qui se trouvera sur le terrain de l'ancienne déchetterie et que les appartements de luxe soient dans le bâtiment Floréal.

Madame la Syndique Denise RUDAZ explique que la commune est tenue par la loi d'avoir 70 % des appartements à loyers abordables. Elle précise qu'il y a un appartement en duplex qui rapportera plus que les autres ; il devra toutefois être rénové (isolation, toiture et chauffage). Ces travaux feront l'objet d'un préavis.

Monsieur Jonathan MONNEY demande si la péréquation se calcule sur les rentrées fiscales ou sur les recettes totales de la commune.

Madame la Syndique Denise RUDAZ répond que la péréquation se base à ce jour sur les impôts. Elle ajoute qu'un contre-projet à l'initiative « SOS Communes » a été proposé ; ce contre-projet porte sur un nouveau système péréquatif et réforme en profondeur la répartition entre communes de la participation à la cohésion sociale. Cette péréquation se ferait au franc par habitants et n'aurait donc plus de corrélation avec les montants des impôts récoltés, ce qui serait positif pour les petites communes comme Tannay.

Madame Jane FERGUSON demande ce qu'il en est du projet d'éclairage public.

Madame la Municipale Marie-Noëlle FAVARGER SCHMIDT répond qu'il s'agit d'un grand projet qui est en cours d'étude et dans lequel des spécialistes doivent être consultés pour que le projet réponde aux normes légales et but écologiques afin de faire un éclairage intelligent. Elle précise que le projet est au tout début du processus d'étude.

Le bulletin secret n'est pas demandé.

Le préavis n° 31 est accepté à l'unanimité.

11. Préavis n° 32 de la Municipalité relatif à la participation communale au fonds régional pour une mobilité collective et innovante pour la période 2024-2034 à hauteur de CHF 154'800.-, soit CHF 15'480.- par année pendant 10 ans

Monsieur le Municipal Michaël SCHLEGEL présente le préavis n° 32.

Monsieur Arnaud WEIL lit le rapport de la Commission des finances ; au nom de la Commission, il recommande d'approuver ce préavis.

Madame Jane FERGUSON demande comment les communes peuvent montrer leur intérêt en faveur de la mobilité douce dans le cadre de ce projet.

Monsieur le Municipal Michaël SCHLEGEL répond que la commune de Tannay a manifesté son intérêt à la région de Nyon au cas où il y aurait des bornes électriques et des stations de vélos électriques en libre-service. Il précise que la partie allouée au développement de la mobilité douce va se faire au fur et à mesure en fonction des priorités.

Monsieur Karl VALFELLS dit qu'il regrette que le projet d'aménagement de pistes cyclable ne soit plus évoqué.

Madame la Municipale Marie-Noëlle FAVARGER SCHMIDT répond que la question des routes et de ses infrastructures relève du canton. Elle précise que les pistes cyclables seront comprises dans le plan de mobilité intégré au projet.

Le bulletin secret n'est pas demandé.

Le préavis n° 32 est accepté à la majorité (27 voix pour ; 1 abstention).

12. Préavis n° 33 de la Municipalité relatif au budget 2024 de l'EIPT

Monsieur le Municipal Claus HASSIG présente le préavis n° 33.

Monsieur Jean-Marc KELLER lit le rapport de la Commission des finances ; au nom de la Commission, il recommande d'approuver le préavis n° 33.

Madame Silvie HOLOWATY FRITSCH demande pour quelle raison la barge est toujours sur place.

Monsieur le Municipal Fabrice BEAUX répond que le déplacement de cette barge est actuellement en discussion.

Madame Kristin REYNISDOTTIR demande s'il serait possible de poser des panneaux solaires sur le cabanon.

Monsieur le Municipal Fabrice BEAUX répond que ce n'est pas prévu pour le moment.

Monsieur le Municipal Claus HASSIG précise que l'utilisation des chauffages à l'intérieur des bateaux est interdite.

Le bulletin secret n'est pas demandé.

Le préavis n° 33 est accepté à l'unanimité.

13. Propositions individuelles et divers

Madame Kristin REYNISDOTTIR demande quels sont les projets actuels de l'association Eco_Terre_Sainte.

Monsieur le Municipal Michaël SCHLEGEL répond que l'association Eco_Terre_Sainte est un réseau qui regroupe plusieurs agriculteurs dont l'objectif principal est de promouvoir la biodiversité au travers des surfaces agricoles existantes. La plantation d'arbres est un des projets qui permet de favoriser la biodiversité. Les enfants des écoles participeront également.

Il donne à titre d'exemple, Monsieur Vincent Echenard (ferme du Torry) qui a planté des arbres fruitiers et installé des plants de vigne entre ces arbres.

Monsieur Marc POLYDOR demande s'il est possible de recevoir à la prochaine séance du Conseil communal la liste des projets dans lesquels les habitants de Tannay contribuent financièrement avec l'indication des montants par habitants.

Monsieur Jean-Marc KELLER demande quel est le bilan des mesures qui ont été prises pour restreindre l'éclairage nocturne depuis une année.

Madame la Municipale Marie-Noëlle FAVARGER SCHMIDT répond que ce bilan se fera lorsque la totalité des factures finales sera reçue.

Madame la Syndique Denise RUDAZ ajoute que le décompte total des frais relatifs à l'électricité n'a pas encore été reçu.

Le Président Guillaume BENARD annonce que la prochaine séance du Conseil communal aura lieu le 18 mars 2024.

Il clôture la séance à 22h03.

Le Président :

Guillaume Bénard

La Secrétaire :

Anne-Sophie Nuoffer

